



FOOT UNION NORD 87 HAUT LIMOUSIN

FUN 87 HL

Charte des Parents

Nous parents, nous engageons à respecter la charte suivante :

Respecter les horaires des entraînements et des convocations.

S'assurer de la présence de l'éducateur avant de déposer notre enfant.

Veiller à ce que notre enfant vienne avec son sac, se change dans les vestiaires, se douche et se rhabille en fin d'entraînement.

Prévenir le plus rapidement l'éducateur en cas d'absence à l'entraînement, les matchs et les tournois.

Aider aux transports des joueurs.

Rester derrière la main courante et de manière générale ne pas pénétrer sur les terrains.

Mettre nos compétences au service du groupement.

Aider, si possible, à l'accueil des adversaires, les après-matches, voire l'arbitrage.

*Mais **s'abstenir de toute remarque négative** pendant les matchs, qu'elles soient adressées à notre enfant ou aux autres joueurs, à l'arbitre, à l'éducateur, aux autres parents.*

Rester positif et encourager.

Admettre un droit à l'erreur (des enfants, de l'arbitre, de l'éducateur)

Représenter dignement le groupement.

Connaître les règles du jeu et respecter les décisions arbitrales.

Ne pas vouloir se substituer à l'éducateur. Respecter ses choix.

Ne pas oublier que le football reste avant tout un jeu et que le football d'éveil et d'initiation n'a pas la compétition pour vocation. Pas de classement mais le seul plaisir du beau jeu avant tout enjeu.

Partager nos valeurs éducatives (politesse, respect, solidarité, courage, maîtrise de soi) et les transmettre à nos enfants.

Maintenir la convivialité et participer selon notre disponibilité aux réunions et aux manifestations festives autres que les matchs et tournois (gouters, arbre de Noël, loto, repas de fin de saison...)

En cas de problème, dialoguer avec l'éducateur ou le responsable de l'école de foot.

*Les Parents font **confiance** à l'école. Ils n'interfèrent pas dans le **travail** des éducateurs et des dirigeants. Ils ont le droit de poser les questions qu'ils estiment utiles à la bonne pratique de leur enfant. Les responsables et encadrant de l'école ont **le devoir** de leur répondre. Ils sont à l'écoute des enfants et des parents. Ils doivent les éclairer dans **l'évolution** de la pratique de l'enfant.*

*Il est du **devoir** de tout **Parent** de veiller à la mise en œuvre de cette charte.*

Les Parents (lu et approuvé)

l'éducateur (lu et approuvé)